

SHAWINEGAN, 6 juillet 1899.

Monsieur le Gérant,

Je viens m'acquitter de ma promesse envers la Vierge du Cap, pour la remercier de la guérison de mon jeune fils Armand Lord, âgé de 11 ans.

Il avait une maladie interne qui lui causait de grandes douleurs, depuis 8 mois. Nous avions promis un Pèlerinage au Cap, s'il était guéri : après avoir prié et fait usage des *Roses Bénites*, l'enfant se trouve bien maintenant :
JOSEPH LORD.

STE URSULE, 19 juillet 1899.

Monsieur le Gérant,

Ayant été favorisée de plusieurs grâces signalées par l'intercession de la très sainte Vierge, je vous supplie de vouloir bien publier la miséricordieuse bonté de la Reine du T. S. Rosaire à mon égard. Au printemps dernier, elle m'accorda, à moi, une grande faveur spirituelle, et une faveur temporelle à un de mes enfants. Mon petit garçon de 5 ans s'était fait prendre deux doigts dans une presse : nous fîmes usage des *Roses Bénites*, avec promesse de publication, s'il guérissait sans qu'on eût besoin de recourir à l'amputation des deux doigts gravement mutilés. Après 5 semaines il était guéri, et ses petits ongles qui avaient été arrachés,